Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		<u>/</u>	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur		/	Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue de		/	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
1	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continu	ıe.	

LE FANTASQUE.

N. AUBIN. Editen. W. H. ROWEN, Imprimeur

PROPRIETAIRES. \ No. 2, Ruc Grant, St. Roch N. No. 7, Ruc des Prairies, St. Reck.

CONDITIONS

Ce Journal se public chaque LUNDLau No. 2, Rus Grant, St. Roch, piès de la Rus St. Volier. Le prix en est de quatre wus par exemplaire. On pout avoir le Journal à domicile moyemant un abonnement de quinze ious par mois payable d'avance. Pour le recevoir à la campagne il lant payer au moins quatre mois d'avance.

Les ANNONCES seront instrees au prix des autres Jour-Toutes communications stant reçues, franches de port in Bureau ou chez les Agents m Ville.



DEROTS.

On trouve le Fantasque au Burgau du Journal, chez M. E. Sivoras, marché de la Plante, Ville, et chez M. ANT. MATTI Basse-Ville.

AGENTS.

Montreal .- chez M. J. David. . i.Eaxy, Rue-Notic-Dame. et un regait des sonscriptions chez Mr. Ignace Bouchen, Rue Sie. Thérese,

Trois Rivières,-chez Ph. L'A-Lassiskrave, Elen Med Les personnes qui désireraient e charger de l'agence du Fon-'a-que dans les campagnes, sont rices de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fars ce qui me plait, je vis comme je peux et je meurs quand it le faut.

Vol. 2.

Quebec. 27 Juillet. 1840.

No. 32

MELANGES.

LE DIABLE D'ANNECY.

Hier, j'étuis à Chambéry; c'était jour de marche. A midi, je vis la foule se porter vers le sénat, et par un sentiment de curiosité auquel on obeit sans tron sen randre, compte, je me laissai emporter par les flots de peuple qui affluaient veis co lieu. Entrainé jusque sous les portiques du sénut, mon premier sentment fut la crainte de voir s'écrouler sur moi ce vieux couvent lezardé où l'on a elégué la justice. Heureusement ce vieil édifice est enché dans un endroit peu fréquenté : il fesait un contraste trop, frappant avec le reste de la ville, qui a l'airbut endimanché et mis à neuf. Si l'on tarde d'abandonner ce lieu, il pourrait nen arriver que le roi se vit tout-à-coup dans la nécessité de faire un sénat et fautres senateurs ; mais ce n'est pas notre affaire; Je voulais sayour pourrant e que j'etais venu faire la d'interroge ceux qui m'entourent ; ils n'entsavent pas plus que moi. Je m'adresse a une femme qui regardat le toit de l'édifice gos un air ell ré.

- Ma bonne femme, lui dis-je, qu'est-ce donc qu'on est venu voir ici?

- Monsieur, c'est le diable !.

- Le diable !...

- Oui, monsieur, le diable d'Annecy !...

- Mais... comment le diable d'Annecy viendrait-il ici?

— Monsieur, je ne connais pas le chemin du diable ; mais je pense qu'il doit passer par les toits!...

Elle n'en savait pas davantage.

Au-dessus d'une fenêtre qui està l'entrée des nortiques, je vis écrit; N.A. huissier au sénat ; je m'approchai, et m'adressant à l'huissier :

-Monsieur, lui dis-je, sauriez-vous me dire pourquoi nous sommes ici ?...

Je pense, monsieur, que c'est pour-voir le diable d'Annecy
 On dit que le diable s'est fait arrêter dans cette dernière ville?...

Le bruit s'est répandu que le sénat l'avait cité à comparaître aujourd'hui, et la foule s'est portée ici pour le voir passer....

- Mais dites-moi donc ce que c'est que le diable d'Annery?

— Oh! répondit l'huissier avec un air de surprise, je pensais que vous saviez son histoire; on ne parle que de celà dans la ville. Du reste, la voici en peu de mois:

a Un mari et sa semme vivaient seuls dans une petite maison des environs d'Annecy. Tous deux étaient d'un âge avancé, et, ce qui n'arrive guère, ce ménage n'avait jamais comme que la paix. Une certaine économie avait fait régner l'aisance dans la chaumière.

- « Le mari tombe malade, fait son testament, se confesse et meurt. Quoique heritière, la panvre venve était bien friste. L'enterrement était fait : pour la première l'ois elle alluit passer la nuit toute seule dans la chaumière. Il était onze heures du soir qu'elle ne pensait point à se concher. Assise près de son petit deu, elle pria t pour l'ame de son mari. Elle avait déjà fait deux ou trois fois le tour de son chapelet, quand elle entend du bruit. Son premier mouvement est de prendre la petite lampe de metal jaune qui pend à la cheminée et de regarder si rière la porte et sous le lif. Rien ne parnit ; elle repose la lampe et commence un De profundis. 11 n'était pas fini que le bruit devient plus fort et semble La pauvre vicille est transie de peur quand elle voit deux sortir de la cheminée. grandes jambes noires, garnies de plumes et de poil, descendre et se poser de chaque côté du feu. Le monstre se complète bientôt par des griffes et une tête surmontée de grande cornes reconrbées comme celles d'un bélier. Le museau est d'un rouge ardent qui semble lancer de la flamme d'enfer. Etendant le bras vers le lit qui portait le mort peu d'heures auparavant, le monstre se pose vis-à-vis de la malheureuse veuve qui n'a plus la force de crier ni celle de fuir ; il prononce ces mots d'une voix grèle qui ressemble plus à celle d'un bouc qu'à celle des humains.
- « Ecoutez. je suis de premier né de l'enfer, le chef des diables; je no puis pas toujours y faire entrer, naits je puis en faire sertir qui je veux. Hier, Antoine, tou mari a été condamné à vivre avec nous. Il veut se racheter et m'a dit de venir pour cela te dennader 3,000 fr. qu'il-a laissés dans le coffre. Donne les l.,

- Antoine m'à dit que vous aviez encore 1,500 fr. mis en dépot chez un notaire : il me les fant! Dans trois jours je reviendrai les prendre, seront-ils prels? - « Oui, dit la vieille, and a second

- Eli! bien, je reviendrai, et si tu dis un seul mot de la visite que l'a faite le premier ne de l'enfer, tu viendras avec moi prendre la place de fon maria.

Il disparut et la pauvre veuve interdite ne reprit l'usage de ses sens que pour

souffrir et prier.

Lo lendemain, les voisins qui vincent la voir la tronvèrent dans un état do désespoir qui les effraya ; ils furent avertir le curé, qui ne tarda pas à la visiter. Elle ne repondait aux consolutions qu'il luis donnait que par des pleurs et un silence mystérieux, qui lui firent deviner, qu'un chagrin nouvenu clait venu se joindre à la perte de son mari. Il fit si bien qu'il parvint à connuitre tous les détails de l'afficuse visite qu'avuit que la pauvre veuve et de celle qui devait suivre. Salar in the salar salar salar in the salar salar

« Quant à la seconde visite, dit-il à la bonne femme, ne vous en inquiétez point. Je viendrai avec deux amis pour vous aider à le recevoir; j'ai de l'eau benite qui dompte le diable, n'en ayez pas peur ; mais surtout ne dites rien à

personne. »

१५ - च : वर्षके प्रकेशिक्त सि Av jour dit, M. le cui é viut dans la chaumière avec ses deux amis. Il était nuit quand ils entrerent. Ils se encherent dans la petite chambre qui est derriere la cheminée, et dirent à la veuve de rester à sa place ordinaire. A l'heure convenue un bruit se fit le long du canal de la cheminée et le Diable parut ; la pauvre vieille, qui n'était pas entièrement rassurée par l'éau bénite du curé, out besoin de tout son courage pour rester en place comme on le lui avait or lonne. Quand le Diable lui demanda la somme promise, elle lui dit d'aller la prondre de l'autre côté. Le Diable prit la petite lampe; ouvrit la porte, et tomba entre les mains des deux amis du curé, qui n'étaient rien moins que deux carabiniers royaux, assez habitués à pincer des diables de cette espèces

On attendit le jour, et au lieu de renvoyer le Diable en enfer, on le conduisit dans les prisons d'Annecy, au milieu de la foule qui l'accompagnait de grandes

Vollà, monsieur, l'histoire du diable d'Anmocy: Il n'était pas encore démasqué au'on le reconnut; c'est le compere et l'ami du defant : celui-ci etant à son lit de mort l'avait fait appeler pour lui recommander sa femme.

Ayez soin d'elle, disait-il; elle sera seule, elle aura besoin de vos conseils. Je lui luisse trois mille livres qui sont là, et 1,500 fr. qui sont chez un ami ; elle aura besoin de vous pour soigner sa petite fortune. Le compère promit tout, et l'on voit qu'il ne tennit pas mal sa parole. Ceci nous apprend au moins qu'il n'est pas toujours prudent pour un mari moribond de trop recommander sa femme à un compère.

L'huissier ajouta: je viens de vous faire la version du jour ; il est bien probable que demain les circonstances du récit seront changées mais il parait que le fond est véritable.

Sans plus attendre le diable que tout le monde voulait voir, je m'en allai en percant avec peine la soule qui remplissait toutes les rues qui aboutissent au sénat et aux prisons.

Telle est l'histoire du diable d'Annecy. Nos lecteurs dirontpeut elle que c'est une histoire qui ne vant pas le diable;

LI PANTASQUE,

QUÉBEC, 27 JUILLET, 1840.

DERNIÈRES NOUVELLEES.

Le Britannia et l'Unicorn se sont essoutilés pour nous apporter l'éternelle nouvelle que le bill d'Union n'est pas encore passé et que si des personne pensent qu'il ne passert pus d'autres s'imaginent qu'il passera. Ceux qu'il vivront encore une cinquantaine d'années en sauront pent-être un peu plus long que nous là-dessus.

L'évènement qu'on dit le plus remarquable est que la reine a failli devenir la victime du plomb d'un assassin. La voila qui n'enviera plus tien à Louis Philippe; elle ne lui ressemble pas peu sous le point de vue de la clémence royale, mais elle va bien vue avoir de grands points de ressemblance avec lui par le pistolet. Du reste on dit que le jeune scélérat qui a voulu attenter à ses jours est une espèce de fou. Cela s'explique.

Quant à moi ce que je vois de plus important pour l'avenir du Canada c'es la nouvelle de la destitution de monsieur Kosrew-Pacha, premier ministre du Grand-Sultau.

Comme ce fonctionnaire est démis comme inhabile à gouverner, comme antinational, auti-populaire et comme traitre je lui ai immédiatement écrit de veui en toute hâte à Québec où il ne peut manquer d'obtenir une bonne place dans notre administration. Si par hasard elles étaient toutes prises à son arrivée, il en est une qu'on pourrait créer justement pour lui à celle de premier cunnuque du sérail de monsieur Poulet Thompson.

BOITE DE PANDORE.

[Un inconnu nous envoic la folic suivante, que nous insérons vaille que vaille.]

A MON AMI BAP FISTE.

MON OPINION SUR LUNION ET SUR LES TAXES.

Air :- Ros' l'intention de la présento

Sais-tu qu'la loi, c'est bien aimable,
Quand ça s'fait vite et sans façon?
Gnia rien qui soit si variable!
"Tu t'endors riche et vieux garçon,
Mais! maili.... crae! t'a-z-un' jeun' femme
Et puis des dett' bien plus qu'tu n'yaux.
T'az beau crier, jurer ton ame.
C'qu'est fait est fait: ronge lon os!

LE FANTASQUE

Tandis qu'tu pleur' sur ton mariage, Quiens! v'la qu'on l'nomme-z un couseil Afin d'mieux régler ton menage J'nai jamais vu rien de pareil! Tu pale en gros tant pour la fête, Puis en détail pour le violon, Et d'réclamer si t'es si bête. Vite on to met dans la prison.

Puis on t'cottez' per ordonnance D'abord cing par cent pour les ch'mins, Six pour monsieur et sa potence, Et treis' d'impôt sur les gamins : A joute encor six pour les braves, Les fous et les enfans trouvés, 📑 Ce sont des intérêts bien graves : Pour nos seigneurs les atlidés.

Mais i'crois qu'enfin si t'es bien sage. Nos bons amis en feront tant Qu'on t'accord'ra l'gran-t-avantage D'en être quitte à cent par cent: Chez ces messicurs c'nest qu'une obole; Tu'n'connais pas toi leur secret On n'donne rien sur c'que l'on vole, Lt v'la comment on se refait.

Moi c'qui m'réjouit fort dans c'te chose C'est que j'serons tout d'hon-z-égaux Nous don'tons tout just la meni dose, Exceptor l'z Angles des bureaux. On nous prendra chacun le notre, Moi qui n'ai rien, j'ai du bonheur, Un rien-z-en vaut tout juste un antre, Ma for j's'rai rich' comme un Seigneur

La communication suivante ayant été égarée pendant quelques jours n'a point pu paraître en son tems.]

Mr. PEditeur,

Daignez inscrer-dans votre feuille l'écrit suivent, qui lera voir de quelle manière notre gou-verneur entend appliquer cette admirable justice égale, dont il nous a fait fête à son arrivée par-

verneur entent appliquer cette aumirante justice egue dont it nous a fait fete a son arrivée par-ni nous! Je ne feral que reconter, les faits parleront assez d'eux-mêmes. Vers le commencement d'Avril dernier, plusieurs personnes d'une paroisse qui n'est pas loin du comté de Berthier, croyant avoir à se plaindre de la manière dont le Gréffier de la Cour des Re-quêtes d'un certain comté rémplissait les devoirs de sa charge, envoyèrent à Sir Poulett leurs affidavits constatant leurs plaintes plus ou moins graves contre cet officiel public et demandant jus-tice: A plus environ un mois de vaine attente, ils écrivirent de nouveau pour demander une ré-ponse à leur première lettre et l'institution d'une Cour il Enquêtes pour décider de leurs plaintes. Enfin son Excellence lettr repondit le 11 Mai : que si sa reponse s'était fait attendre, la raison en ciait, qu'il avait fallu communiquer les plaintes à l'accuse afin qu'il se justifiat; que ce Gref fier avait répondu à ces plaintes en réfutant bravement sous serment, tout le ceitenu de plaint s' fiites sous serment, et en envoyant au gouvernement un certificat signé de plusièurs initables du conté. (Il est bin de remarquer ici que la grande capacité de l'écrivain l'avait engagé à le faire formuler par un Instituteur de sa paroisse!). Enfin Sir Poulett informait les plaignants qu'après et démarches prises, il ne croyait pas devoir prendre connaissance des affaires de l'accusé. L'été recevant une répense aussi satisfactoire, les plaignants croient deveir informer son Excellence qu'ils se veraient forcés d'annener la question devant une Cour de justice du gouvernement l'institufion d'une Cour d'Enquêtes comme étant le seul moyen de recifier les faits; et ils conclusient én envoyant une autre déposition, accusant ce Greflier d'exterion dans bexercice de ses devoirs.— A cels con Excellence répendit le 29 dais en réusant absolument une Enquête, et dusant qu'il ne voyait dans la dernière plainte aucune raison qui dût l'induire à obtempèrer au désir des plaiignants, à qui il était loisible d'adopter fols-procédès qu'il pourrait teur convenir; voulant leur faire entendre qu'il leur serait inuité de metire en cause un officier public prévaricateur, ruisque le l'oulet voulait bien le prendre sous ses ailes ;—ensorte que et intègre Greffier a toujours conténué à rempir son emploi, clopin clapant, en toute securité, et que le tout est demeuré in stalieluo.

On me dit que la Cour des Requétes est abolie et qu'un nouveau bill lui succède. Je n'ai qu'une grâce bon dieu! à demande à notre le n gouverneur. C'est de nous donner un Greffer qui sache écrire un peu plus que son nom!

B...... 9 Juillet, 1940.

[Nous inserons avec avec plaisir la réclamation suivante que nous adresse Mr. L. G. Dûval.
Tout ce que nous peuvons dire pour notre justification étent que la communication ainsi que la
lettre subséquente qui en demandait la suppression portaient toutes dans l'asgunt re de la G.
Duval. Nous creavons transmis une à ce monsieur afin de le mettre sur la voie de l'auteur de ces
contrefaçons.]

Trois-Rivières, 16 Juillet, 1845.

Monsr.

Comme plusieurs personnes des Trois-Rivières sont dans la fausse impression que c'est inoi que vous avez voulu désigner par les lettres L. G. D. dans votre dernier numéro. Le vous autorise maintenant à déclarer que je ne suis pas l'auteur de la communication qui vous a été ferite sur l'Anto-dajé des Trois-Rivières. Si la signature au bas de la communication est Louis Gonz Duval, je déclare que c'est sans mon consentement et par malice qu'on l'a prise, ce que suis prêt à prouver, même par affidavit, si vois l'exigez, pour votre sa tesfaction. Quant à la seconde lettre, l'auteur de la communication, en proie probablement à des remords, ayant craint qu'une communication qui n'était pas la mienne ne me compromit, a pu vous écrire de ne pas l'insèrer.

Votre serviteur,

---œ--o

LOUIS GONZ. DUVAL.

AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES.

Il paraît à peu près certain que le siège du gouvernement de la province des provinces unies, quand elles seront unies, si elles sont unies, sera transporté tout de bon à Montréal. Or dans le présent petit article je veux démontrés à tous les yeux, même aux plus Québecquois, que le politique bien arrêtée (et après tout pas si bêté) du gouvernement est de récompenser les méchants et de punir les bons afin d'être tout juste en opposition avec les lois du royaume des cieux, où les pauvres d'esprit seuls auront des places réservées? Cest le seul moyen qu'a su découvrir l'administration de prouver qu'elle prétendait à sa dose d'esprit. Je dissis donc que je voulais prouver qu'en voulait punir les innovents l'ecest me foi bien le mor!) afin de mieux récompenser les cou-

pables : mais si je ne faisais que dire cela, l'on ne devrait pas m'en avoir d'obligation-si de plus je ne suggérais un remède d'autant plus efficace que l'expérience nous prouve qu'il a réussi au delà du désir de ceux qui en firent l'essai.

Qu'a-t-on fait en Canada?-Les choses les plus ébouriffantes ! exemple :-Le Bas-Canada, à l'exception d'une très-très-petite portion de sa population, s'est tenu aveuglement tranquille. Québec surtout s'est montre d'une benignité plus que proverbiale. Qu'en est-il survenu? Montreal qui est un foyer de rebellion à deux tranchants ; Montréal où les anglais menacent de se rebeller si l'on ne pend pas les Canadiens qui, à leur four, se rebellent si on n'arrête pas la langue des anglais; Montréal, disons nous, cette charmante petite ville qui fut loujours la plus grosse épine au pied-des gouverneurs, se pavane, se carre aujourd'hui sous le poids des honneurs et des décorations, et va voir briller en son sein tout ce que le pays a d'illustre en fait de gouvernants. Quel affreux contraste Québec n'offre-t-il pas au milieu d'un semblable état de choses ? Québec, où, durant la tourmente révolutionnaire, l'on se tint tranquille comme des petits Saints Jeans de cire, où l'on se coucha de bonne heure comme des bons petits enfans qui ont peur des loups et des revenants, où l'on n'aurait pas osé seulement écraser une punaise ni un homme de police. Québec se morfond et ronge son frein à défaut de pain. Québec est vilipendé par des bandes de policiers, claquemuré par de braves militaires qui, de peur sans doute que les rats de la basse-ville et des faubourgs, affamés par suite de la stagnation des affaires. ne viennent prendre la citadelle d'assaut pour ronger leur vieilles bottes ou leurs chemises neuves, ferment régulièrement les portes, garnissent nos fortifiacations de sentinelles comme s'ils voulnient encore en faire échapper quelques Dodge et Theller. Les fermiers de nos environs qui se sont desséché les poumons à crier hourra pour la reine! et à blamer hautement les rebelles, eux qui ont même aide les convois de troupes, fêté les officiers, peuvent à peine vendre leur dentées vu que les princes de la gastronomie, c'est-à-dire nos administrateurs grands et petits, rouges et noirs se sont transporlés vers notre coquine et rebelle de sœur rivale. Les cultivateurs des environs de Montréal, eux qu'on prétend si entachés de déloyanté s'engraissent sur leurs fermes, du moins ceux ne les ont pas perdues par le pillago et l'incendie. Ils vendent leurs produits à qui mieux mieux et rient tout bas, sous leur tuque de l'utilité d'une rebellion.

Ce n'est pas sculement dans la province inferieure qu'on s'est ingéré de jouer des drôles de farces; le Haut-Canada nous offre des exemples encore plus frappans de passe passe politique et des bienfaits d'une rebellion. Le Haut-Canada, composé en grande partie de Yankees sympathiseurs et d'Anglais radicaux, avait jusqu'au cœur la gangrène de la révolte; mais avant de se mettre en guerre ouverte avec la mère, patrie, il eut le bon esprit de s'endetter énormément envers elle afin d'en être mieux traité en cas de non-réussite. Les gaillards avaient calculé juste : on ne leur enleva point leur constitution, au contraire; et aujourd hui, l'on veut leur donner le Bas-Canada à plumer afin de les indemniser des pertes qu'ils peuvent avoir faite sdans les divers achats d'armées, de poudre et de munitions de houche au moyen desquelles ils devaient tourner le dos, s'ils avaient pu, à ce brave John Bull. Voilà ce qui s'est fait. Voici par compensation le petit remède que je propose pour sortir de cet embarras.

sant labyrinthe :--

Jo suggère donc à l'excellent public de Québec l'idée de convoquer, pour le 32 du prochain mois sur les Plaines d'Abraham, une grandissime assemblée géner rale des citoyens et citoyennes de tous les partis, afin de prendra en considéras tion l'argence de tronver les moyens, non pas de se révolter soi-même, vu que cela entraîne ou expose à des inconvénients tout-à-fait désagréables, mais d'invister quelque bonne paroisse du voisinage à s'insurger complaisamment, à se faire un tant soit peu massacrer, à se faire un petit brin piller, à se faire lègèrement incendier; cela nous ramenerait peut-être non-seulement les officiers du gon-vernement dont nous nous embarraissons fort peu, mais les écus qu'ils dépensent qui égaient tout particulièrement ceux qui les regoivent. De prie bien tous les partis de donner une attention sérieuse à mon conseil qui n'est, pas aussi inepte qu'on le pourrait croire au premier abord. Ce moyen a réussi dans le Haut—Canada; il a réussi à Montréal, je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher d'avoir le même succès à Québec. En attendant je conjure mes amis de n'en parler à personne afin de surprendre l'ennemi.

Partons bas Partons bas Vaperçois monsieur Judas.

Sir James Macdonell est un fameux guerrier qui ne perd jamais de bataille, Ce n'est pas étonnant, il se porte toujours en masse sur l'ennemi.

SINGULIER AVIS A PROPOS D'UN COMEAT SINGULIER.

On nous raconte qu'il y a quelques soirs, dans le faubourg St. Jean, deux hommes de police, dont par malheur on n'a pu voir les numéros en conséquence de l'obscurité, se sont battus à outrance et en combat singulier. Ce ne pouvait cependant pas être pour une affaire d'honneur. Peu importe. Toujours est-il vrai que les spectateurs, voyant la façon deliberée avec laquelle nos deux chanpions s'étrillaient, eurent pendant quelques instans l'espérance de voir se réaliser l'histoire de ces deux loups gascous qui se battirent de si grand cœur qu'il ne resta que leurs deux queue, sur le champ de bataille. Les hommes de police s'entre-dévoraient si bien qu'on était prêt la croire qu'il ne resterait d'eux que leurs bâtons. Quelques ames horriblement charitables curent la simplicité de vouloir arrêter ce carnage et menacèrent les deux estaffers d'er aller chercher. d'autres pour les arrêter s'ils continument. Chose étonnante qui n'étonnera personne, les deux combattants interrompirent leur lutte à ces mots et menacèrent à leur tour d'emmener en prison les spectateurs eux-mêmes s'ils ne se dispersaient! Chacun éconta cet avis amical ne voulant rien avoir à demèler avec des hommes de police ; car, comme dit le proverbe italien : qui se couche avec les chiens, se lère avec les puces. Nous conseillens à tout individu qui pourrait dorenavant être témoin d'un combat d'hommes de police, de n'en faire ni une ni deux, de les empoigner immédiatement avec des pincettes et à bras-tendu, (précaution qui n'est pas inutile!) de les conduire aux cachots et de les poursuivre en vertu de la loi qui defend les combats d'animaux.

On dit generalement que si l'Union n'a pus lieu le Poulet prendra son vol vers l'Angleterre; ce sera un terrible comp pour cet oisenu-là qui ent tant aimé à voler encore long-tems en Canada. Après tout il no faut pas trop nous en rejouir, car pour nous punir d'avoir fermé la porte au nez de cet avare on pourrait bien nous envoyer quelque nouveau Durham qui férait voler nos écus par les fenetres.

Nous ne recevons plus la Canadienne. Nous sommes un peu soulagés!